

POUR UNE POLITIQUE SOCIALE EN MATIERE DE SPORT

Considérant que le collège a exprimé sa volonté de revoir et refondre la politique sportive en son ensemble, en particulier en ce que celle-ci reposait presque exclusivement sur l' ASBL SPORTCITY.

Qu'il est apparemment question de supprimer celle-ci.

Qu'à cette occasion, il paraît opportun de rappeler la nécessité d'ouvrir aussi largement que possible la possibilité de pratiquer un sport à des conditions financières accessibles à tous et qui tiennent donc compte, dans la mesure du possible, des revenus de chacun

Considérant que l'octroi de gratuité d'accès ou de réduction doit se faire en toute transparence, sur base de conditions objectives préalablement établies et non plus suivant le bon vouloir d'une ou plusieurs personnes,

Considérant que, même si la gestion et l'exploitation du centre sportif demeureront confiées à une personne morale seule compétente pour déterminer ces conditions dans un règlement, il n'est pas inutile de rappeler que la commune est la propriétaire des infrastructures mises à disposition de l'exploitante et que c'est à la commune qu'il appartient de mener une politique sociale en faveur de ses habitants,

Considérant que la commune, dans le cadre de la restructuration en cours, aura en mains les moyens d'exiger de la nouvelle gestion du centre sportif une réglementation sur les conditions d'accès au centre sportif qui corresponde à ses impératifs,

Considérant que le CPAS, qui a déjà des initiatives en ce domaine, et la SISP de Woluwe Saint Pierre sont également intéressés au premier chef par cette problématique et doivent pouvoir partager leur savoir et exprimer leurs souhaits notamment au nom des habitants des logements sociaux.

LE CONSEIL

- invite le collège à mettre sur pied une commission composée d'un délégué du CPAS, d'un délégué de la SISP, d'un représentant par groupe politique représenté au conseil, sous la présidence de l'échevin ayant la politique sportive dans ses attributions, qui aura pour mission d'établir une réglementation uniforme relative aux conditions d'accès à l'ensemble des infrastructures sportives communales de Woluwe Saint Pierre ET à intégrer, dans les meilleurs délais en respectant les accords existants, cette réglementation dans les contrats de gestion passés avec les exploitants des infrastructures sportives communales.

Emmanuel DEGREGZ
Conseiller communal